



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2022-064

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2022

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques /

04-2022-04-07-00008 - Délégation de signature du 07 avril 2022 (4 pages)

Page 3

Direction Départementale des Finances
Publiques

04-2022-04-07-00008

Délégation de signature du 07 avril 2022



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

51, AVENUE DU 8 MAI 1945

04 017 DIGNE LES BAINS CEDEX

TÉLÉPHONE : 04 92 30 86 00

ddfip04@dgfip.finances.gouv.fr

Délégation de signature

Je soussigné : Monsieur Patrick GRUNBERG, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques hors classe, responsable du service de gestion comptable de Forcalquier (SGC).
Codique 040010

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique ;

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

1/ Décide de donner délégation générale à :

Mme Patricia FREDOU, Inspectrice des Finances publiques, adjointe

Mme Sevrine GIRY-PARINI, Inspectrice des Finances publiques, adjointe

Décide de leur donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le SGC de Forcalquier;
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;

- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

Elles reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

En cas d'absence de Mme Patricia Fredou et/ou de Mme Severine Giry-Parini

Mme Dorothee CALAS, contrôleur principal des Finances Publiques

et

Mme Pascale DOMINICI, contrôleur des Finances Publiques

reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou des personnes ci-dessus, sans toutefois, que le non empêchement soit opposable au tiers.

2/ Décide de donner délégation spéciale à

Mme Christine HUMBERT, contrôleur principal des Finances Publiques

Mme Pascale DOMINICI, contrôleur des Finances Publiques

Mme Maryline BAIN, contrôleur des Finances Publiques

Mme Dorothee CALAS, contrôleur principal des Finances Publiques

Mme Christiane CHABAUD, contrôleur principal des Finances Publiques

Mme Laura GIOVANNETTI contrôleur des Finances Publiques

M. Matthieu BOUZER agent des Finances Publiques

Mme Bouchra LARCHERON contrôleur des Finances Publiques

-pour effectuer les opérations de caisse ; recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, ou donner ou retirer quittance valable de toutes sommes perçues et payées, de signer quittances et décharges

- pour effectuer les opérations de réception et dépôt du courrier auprès des services de la Poste

- pour signature documents comptables de remise chèque BDF banque de France

- pour statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 €

- demandes de rejets BDF banque de France

M. Tomas PERUCCA, agent des finances publiques

Mme Lorene LUBRANO -DISCANDELA, agent des finances publiques

-pour effectuer les opérations de caisse ; recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, ou donner ou retirer quittance valable de toutes sommes perçues et payées, de signer quittances et décharges

- pour effectuer les opérations de réception et dépôt du courrier auprès des services de la Poste

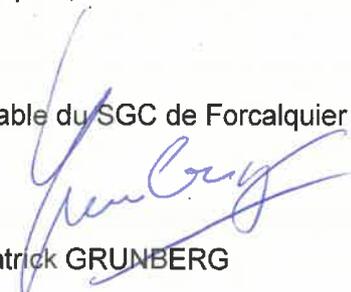
- pour signature documents comptables de remise chèque BDF banque de France

- pour statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 1 000 €

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Forcalquier, le 7 avril 2022

Le responsable du SGC de Forcalquier



Patrick GRUNBERG

